

Action mondiale pour lutter contre les vecteurs – une approche intégrée pour la lutte contre les maladies à transmission vectorielle

La Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport sur l'action mondiale pour lutter contre les vecteurs ;¹

Saluant les travaux entrepris par le Secrétariat pour élaborer, moyennant de larges consultations avec les États Membres et les membres de la communauté sanitaire mondiale, un projet d'action mondiale pour lutter contre les vecteurs 2017-2030,² qui a servi de base au rapport ;¹

Pleinement consciente de la charge et de la menace que constituent les maladies à transmission vectorielle pour les individus, les familles et les sociétés dans le monde entier, ainsi que de l'influence des facteurs sociaux, démographiques et environnementaux, y compris le changement climatique et les autres facteurs météorologiques et liés au climat, la résistance croissante des vecteurs aux insecticides et la propagation des moustiques et d'autres vecteurs vers des zones épargnées ;

Reconnaissant la nécessité de la coopération pour prévenir, détecter, notifier les flambées de maladies à transmission vectorielle et y répondre afin d'éviter une urgence de santé publique de portée internationale au titre du Règlement sanitaire international (2005) ;

Notant les progrès récemment accomplis dans la lutte contre le paludisme, l'onchocercose, la filariose lymphatique, la maladie de Chagas et d'autres maladies, ainsi que les échecs antérieurs et les défis actuels, et notant que les enseignements tirés de l'expérience pourraient être mis à profit pour lutter contre d'autres maladies à transmission vectorielle ;

Reconnaissant la nécessité d'adopter une approche globale intégrée en matière de lutte antivectorielle qui permettra de définir et d'atteindre des buts nationaux et mondiaux pour chaque maladie et qui aidera à réaliser les objectifs de développement durable, à agir sur les déterminants sociaux de la santé et à s'attaquer aux inégalités en santé ;

¹ Document A70/26 Rev.1.

² Le texte intégral du projet peut être consulté à l'adresse <http://www.who.int/malaria/global-vector-control-response> (consulté le 15 mai 2017).

Profondément préoccupée par la capacité et les moyens actuels limités en matière de lutte antivectorielle dans le monde, et en particulier par la pénurie aiguë, au sein des programmes de santé publique et de développement, de personnels compétents en entomologie dans le domaine de la santé publique,

1. ACCUEILLE FAVORABLEMENT l'approche stratégique en faveur d'une action mondiale intégrée pour lutter contre les vecteurs telle qu'elle est présentée dans le rapport et son annexe ;

2. INVITE INSTAMMENT les États Membres :¹

1) à élaborer des stratégies et des plans opérationnels nationaux de lutte antivectorielle ou à adapter ceux qui existent déjà, selon qu'il conviendra, afin de les aligner sur l'approche stratégique en faveur d'une action mondiale intégrée pour lutter contre les vecteurs, telle qu'elle est résumée dans le rapport,² et conformément au Règlement sanitaire international (2005) ;

2) à constituer et à pérenniser, selon qu'il conviendra, des ressources humaines, en particulier dans le domaine de l'entomologie à des fins de santé publique, des capacités et des compétences institutionnelles et des infrastructures adaptées à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs concernés, sur la base d'une évaluation des besoins en matière de lutte antivectorielle ;

3) à promouvoir la recherche fondamentale sur les vecteurs et la transmission d'agents pathogènes par ceux-ci, ainsi que la recherche appliquée sur les outils de lutte antivectorielle, y compris les outils biologiques, les technologies et les approches permettant d'évaluer leur impact sur les maladies, le développement socioéconomique, les populations humaines et l'environnement ; et à étudier comment les combiner avec les vaccins, les médicaments et d'autres interventions ;

4) à promouvoir une collaboration conforme à l'approche « Un monde, une santé » ainsi qu'à l'approche intégrée de la lutte antivectorielle et contre les maladies transmissibles, selon qu'il conviendra, à tous les niveaux et dans tous les secteurs gouvernementaux, y compris les autorités locales et municipales, et avec la participation et la mobilisation des communautés sous la forme de groupes de parties prenantes organisés ;

5) à renforcer les capacités nationales et infranationales, selon qu'il conviendra, de surveillance des vecteurs, de prévision et de suivi des interventions, notamment concernant la résistance des vecteurs aux pesticides et l'impact des pesticides sur la salubrité de l'environnement et la santé humaine, et à les intégrer aux systèmes de surveillance de santé publique ;

6) à renforcer la collaboration régionale et transfrontières et à y prendre part, notamment au moyen de réseaux, conformément au Règlement sanitaire international (2005), en vue de développer des capacités adéquates pour la prévention et la surveillance des maladies à transmission vectorielle ainsi que pour l'action et la lutte contre celles-ci ;

¹ Et, le cas échéant, les organisations d'intégration économique régionale.

² Document A70/26 Rev.1.

-
- 7) à collaborer, selon qu'il conviendra, avec les institutions internationales, régionales, nationales et locales et les acteurs non étatiques des secteurs concernés afin de soutenir la mise en œuvre de l'approche stratégique de l'OMS pour la lutte intégrée contre les vecteurs et de contribuer à celle-ci ;
3. PRIE le Directeur général :
- 1) de continuer à élaborer et à diffuser des orientations normatives, des recommandations de politique générale et des orientations pour la mise en œuvre qui apportent aux États Membres¹ un appui pour réduire la charge de morbidité et la menace des maladies à transmission vectorielle, et pour renforcer les capacités et les compétences en matière de ressources humaines en vue de garantir une lutte antivectorielle efficace, adaptée aux besoins locaux, durable et prenant en compte les considérations d'éthique ;
 - 2) de continuer à promouvoir la recherche sur les systèmes concernant les maladies à transmission vectorielle et la mise au point de produits, de méthodes, d'outils, de technologies et d'approches innovants, et à appuyer l'acquisition de connaissances factuelles concernant leur sécurité, leur efficacité et leur impact sur les maladies, le développement socioéconomique, les populations humaines et l'environnement naturel ;
 - 3) de passer en revue les aspects éthiques et les problèmes associés à la mise en œuvre de nouvelles approches de lutte antivectorielle et de fournir des orientations techniques sur ceux-ci afin de mettre au point des stratégies d'atténuation et de trouver des solutions ;
 - 4) d'entreprendre un examen des aspects éthiques et des problèmes associés à la mise en œuvre de la lutte antivectorielle, en y incluant les déterminants sociaux de la santé, afin de mettre au point des stratégies d'atténuation et de trouver des solutions pour remédier aux inégalités en santé ;
 - 5) de diffuser largement et d'actualiser, selon qu'il conviendra, les orientations techniques appropriées sur la lutte antivectorielle intégrée pour l'ensemble des maladies à transmission vectorielle concernées, en particulier à mesure que l'on acquerra de nouvelles connaissances factuelles pour des produits, outils, technologies et approches améliorés et novateurs ;
 - 6) de renforcer les capacités et les moyens du Secrétariat aux niveaux mondial, régional et local et de faire en sorte que tous les secteurs concernés de l'Organisation, aux trois niveaux, participent activement à la coordination d'un effort mondial passant notamment par la collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies et d'autres institutions intergouvernementales, en vue d'une meilleure mise en œuvre de la lutte antivectorielle ;
 - 7) d'élaborer, en consultation avec les États Membres et par l'intermédiaire des comités régionaux, selon qu'il conviendra, des plans d'action régionaux alignés sur les orientations techniques de l'OMS concernant la lutte antivectorielle, y compris les activités prioritaires indiquées dans le rapport ;²

¹ Et, le cas échéant, aux organisations d'intégration économique régionale.

² Document A70/26 Rev.1.

8) de seconder les pays dans l'élaboration et/ou l'actualisation de stratégies nationales de lutte antivectorielle et de lutte contre les maladies à transmission vectorielle alignées sur l'approche stratégique en faveur d'une action mondiale intégrée pour lutter contre les vecteurs et, selon qu'il conviendra, sur d'autres stratégies actuellement appliquées de lutte contre les maladies transmissibles et d'autres ripostes d'urgence aux flambées ;

9) de suivre la mise en œuvre de l'approche stratégique en faveur d'une action mondiale intégrée pour lutter contre les vecteurs, et de faire rapport sur son impact et les progrès accomplis par rapport aux étapes et aux cibles définies aux Soixante-Quatrième, Quatre-Vingtième et Quatre-Vingt-Cinquième Assemblées mondiales de la Santé.

Dixième séance plénière, 31 mai 2017
A70/VR/10

= = =